



Procès-verbal n° 22 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 17 mars 2025, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 46

Excusé.e.s: Audemars Calina, Benmenni Bounouar, Flade Ansgara, Heini Dominique, Heizmann Christian, Keusen Reynold, Matthey Julien, Piazzini Fabrice, Pittet-Amstutz Christelle, Rithner Damien, Rouiller Thierry, Sanchez Francisco.

Absent: Vaney Christophe

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024**
- 3. Communications de la Présidente**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Préavis 01/2025 Rénovation des cuisines militaires pour un accueil de jour supplémentaire**
- 6. Préavis 02/2025 Assainissement du passage à niveau, réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux et construction de WC publics à la gare du Sentier**
- 7. Plan Directeur Régional des Zones d'Activités (PDRZA), possibilité d'un référendum spontané**
- 8. Fusion: information sur l'avancement des travaux**
- 9. Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

M. Raymond Lavanchy refusera le procès-verbal car il estime que l'expression « remarque de fond » n'est pas appropriée dans le paragraphe ci-dessous de la page 5, à son avis ce terme est trop fort et le terme « remarque de forme » aurait dû être utilisé.

M. le Syndic souhaite amener une remarque de fond : la Municipalité et les services communaux ont remarqué que certains propos dans les rapports de commissions, discussions ou interventions en plénum, peuvent être agressifs et blessants. Il rappelle que derrière les fonctions il y a des humains et des familles, la Municipalité tient à travailler en toute transparence, avec de l'interaction avec la population et les membres du Conseil mais demande que le respect domine dans les différentes interventions.

Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé par 39 OUI, 1 NON et 5 ABSTENTIONS avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Présidente

- En date du 11 mars, Mme la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Pedro Magalhaes, elle en fait lecture. Mme la Présidente remercie le groupe UDI de présenter un.e remplaçant.e dans un délai de 5 semaines comme le stipule l'art. 85 de la LEDP.
- Les arbres (des fruitiers, des tilleuls et des chênes) plantés lors de la Course du Conseil de 2023 prospèrent et semblent s'adapter au climat combier.
- Le Bureau du Conseil communal a reçu une pétition émanant du Comité des jeunes de La Scène en date du 29 janvier 2025 qui demande «qu'un train nocturne soit disponible les vendredis et samedis sur la ligne R4 Aigle-Le Brassus ou qu'un des trains nocturnes existants sur la ligne R3 St-Maurice-Vallorbe soit prolongé jusqu'au Brassus». Cette pétition munie de 834 signatures, soutenue par les 3 Municipalités et cosignée par les Bureaux des 3 Conseils communaux a été envoyée au Département général de la mobilité et des routes le 28 février dernier. La DGMR a accusé réception de cette pétition en date du 10 mars. Nous souhaitons que cette dernière soit étudiée dans les meilleurs délais et qu'elle aboutisse par la mise en place de la liaison ferroviaire souhaitée.
- La course du Conseil communal 2025 a été fixée au samedi 30 août. Les informations suivront.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 01/2025 Rénovation des cuisines militaires pour un accueil de jour supplémentaire

Mme Rahma Mangin, rapportrice de la commission Adhoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Claude Reymond salue le travail et la bienveillance de la Municipalité et des commissions pour répondre au besoin croissant d'accueil de jour des enfants.

Mme Paulette Reymond félicite M. le Syndic pour les retours des différents préavis, elle affirme que cela n'était pas pratiqué durant de nombreuses années. Elle souhaiterait toutefois que la Municipalité travaille plus souvent au forfait de dépense afin qu'il y ait moins souvent des dépassements de budget pour les préavis.

Mme Fabia Meylan demande si l'aménagement prévu pour 24 places supplémentaires sera suffisant pour combler les besoins identifiés. Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, explique qu'une place suffit à répondre aux besoins de 2 enfants, cela devrait donc répondre à la demande.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à réaliser la rénovation des cuisines militaires au Brassus pour un accueil de jour supplémentaire à hauteur de CHF 130'000.00

Oui 45 Non 0 Abstentions 0

2. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 130'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 45 Non 0 Abstentions 0

6. Préavis 02/2025 Assainissement du passage à niveau, réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux et construction de WC publics à la gare du Sentier

M. Christophe Piguet, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Eric Rochat, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mathieu Wenger fait référence au postulat d'Adriane Bossy au sujet des distributeurs de protections hygiéniques et demande s'il est prévu d'en mettre à disposition dans ces WC. Mme Raffaella Cantone Meylan répond par la négative.

Mme Paulette Reymond pense que ce sera la seule gare où les WC seront gratuits alors qu'il y a déjà les WC de la Coop non loin de là. Elle est d'avis que ces WC devraient être payants.

M. Wenger réagit en exprimant qu'il est insupportable de se retrouver devant une porte de WC fermée lorsqu'on n'a pas la monnaie ou le moyen de paiement nécessaire, en particulier avec de jeunes enfants ou des personnes qui ont une faiblesse à ce niveau. Il estime que la Commune du Chenit a les moyens d'offrir ce service à la population. Mme Isabelle Piguet explique que la réflexion de la Municipalité a été la même que celle exprimée par M. Wenger.

M. Didier Vaucher rappelle que 2 questions contenues dans le rapport de la commission des finances, attendent des réponses.

Mme Isabelle Piguet Municipale avait l'intention de donner les réponses à ces questions:

- 1) *Dans le tableau 1, Coûts des travaux du local sanitaire à la ligne « réalisation du radier », est compris le raccordement génie civil.*

Réponse : Concernant le radier qui coûte 6'150.- le m², il y a aussi le coût du raccordement aux eaux usées inclus, qui pourrait d'ailleurs être plus élevé.

- 2) *À la ligne suivante, on retrouve des raccordements électriques et eau potable avec honoraires ingénieurs pour encore CHF 40'000.00. Quelle en est l'explication ?*

Réponse : Ces 40'000.- sont exclusivement pour les raccordements électriques et eau potable y compris les honoraires d'ingénieurs, les heures d'électriciens, de plombiers et fournitures. Également les heures d'ingénieurs civils, de chef de projet Travys et d'architectes.

M. Nicolas Guignard se réfère à la note figurant au bas de la page 7 du préavis : le montant indiqué à amortir est le montant hors taxes, alors que le dicastère concerné par la "Traversée de voies" étant soumis à la TVA, elle pourra être récupérée. Dès lors, pourquoi le montant du crédit n'a pas été calculé en tenant compte qu'une partie de la TVA sera récupérée ? M. Bertrand Meylan, Municipal, se renseignera et reviendra avec la réponse.

M. Olivier Géry demande s'il aurait été possible de prolonger le passage sous-voie afin de faciliter la mobilité depuis la rue de l'Orbe ? M. le Syndic explique que cette variante a été étudiée. Travys mène ce projet mais n'a pas besoin de cette prolongation, cela aurait été un projet connexe à la charge de la commune. Lors de l'étude il a été constaté que cela coûterait 1 million et l'option de favoriser le cheminement en mobilité douce du côté de l'Essor et des écoles a été maintenue.

M. Pierre-Olivier Capt demande si ce préavis était refusé, qu'en serait-il de ce projet vu l'avancement des travaux? Et la Municipalité pourrait-elle prévoir des WC publics dans les autres gares, en particulier au Brassus où il y a aussi l'arrêt du bus qui vient depuis Aubonne ? M. le Syndic explique qu'en cas de refus ce soir, la Municipalité devrait préparer un autre préavis séparé pour le passage à niveau puisque la loi fédérale est contraignante, un deuxième préavis beaucoup plus coûteux pour les canalisations des différents services et il n'y aurait pas de WC publics.

M. Fabien Honsberger remercie la Municipalité pour son anticipation dans le cadre de ces travaux et pour d'autres préavis.

M. Nicolas Etienne, membre de la commission Ad'hoc, s'étonne que le chauffage des WC soit électrique plutôt qu'avec le chauffage à distance, non loin de là. M. le Syndic le remercie pour cette excellente remarque, d'autant que Travys a émis le vœu de chauffer la partie Accueil de la gare avec cette source d'énergie. La Municipalité réétudiera cette question.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Accorde un crédit de CHF 512'394.00 en guise de participation à l'ensemble de ces travaux

Oui 45 Non 0 Abstentions 0

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 512'394.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 45 Non 0 Abstentions 0

7. Plan Directeur Régional des Zones d'Activités (PDRZA), possibilité d'un référendum spontané

M. le Syndic explique que la Municipalité souhaite faire toute la lumière sur le contexte juridique du PDRZA et expliquer comment nous en sommes arrivés à cette situation exceptionnelle à l'aide d'un PowerPoint qui est disponible sur le site internet de la commune dans l'ordre du jour de la séance de ce jour et en annexe de ce PV.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Raymond Lavanchy remercie M. Jean-Luc Lecoultre qui a courageusement entrepris des démarches juridiques qui aujourd'hui permettent à ce Conseil d'exercer ses droits. Il le remercie également en tant que citoyen puisque sans son action le PDRZA, accepté par les 3 communes, ne serait même pas soumis à un référendum facultatif.

M. Jean-Luc Lecoultre remercie la Municipalité pour ces informations ainsi que M. Lavanchy pour ses propos. Il requiert que, selon l'art. 82 du règlement du Conseil, la décision du 24 juin 2024 soit soumise au corps électoral et que la Municipalité organise une votation populaire communale.

Conformément à l'art. 82, plus d'un cinquième des membres présents (12) soutiennent cette demande.

Mme la Présidente rappelle que la question n'est pas de se prononcer une 2^{ème} fois sur le PDRZA mais bien sur la question de soumettre le PDRZA au vote populaire puis elle ouvre la discussion.

M. Nicolas Guignard défend la nécessité de donner la possibilité à la population de se prononcer sur ce sujet si important pour l'avenir de la région. Il émet l'idée que le Conseil émette une recommandation de vote et précise que le but de ce référendum ne serait pas de se dédouaner de la responsabilité de membre du Conseil.

M. Didier Vaucher pense que le résultat d'un vote populaire sera similaire au vote du Conseil et il soutiendra la proposition de référendum.

M. Fabien Honsberger se demande quelle est la meilleure position à adopter en tant qu'élu en tenant compte du fait qu'un refus du PDRZA donnerait la possibilité au Canton de nous imposer des plans d'affectation.

Mme Fabia Meylan soutient la demande de référendum afin que la population puisse se prononcer en tenant compte des avantages économiques mais aussi des désavantages en termes de qualité de vie.

M. Nicolas Guignard, demande si les conseils communaux du Lieu et de l'Abbaye auront aussi l'occasion de se prononcer sur la possibilité d'un référendum spontané?

M. le Syndic répond par la négative, les 2 autres conseils ont accepté le PDRZA à la quasi-unanimité, il n'a donc pas été jugé nécessaire de proposer un référendum. Mme Carole Dubois Municipale, complète en expliquant que c'est la Municipalité du Chenit qui a pris cette décision afin de redonner ce droit au Conseil. Pour les 2 autres communes, la population garde le droit d'un référendum populaire. La Municipalité a donc demandé au Canton de reporter la signature de ce plan régional et d'attendre la décision de ce soir pour ne pas priver le Conseil de son droit référendaire.

M. Jean-Luc Lecoultre défend le fait que si le droit de référendum existe à divers échelons de notre démocratie c'est qu'on peut l'utiliser sans se déjuger. Il conteste l'argument comme quoi il y aurait un vide juridique qui aurait mené à la situation d'aujourd'hui puisque les lois n'ont pas changé depuis le 24 juin dernier mais qu'il s'agit plutôt d'erreurs de la part des juristes du Canton. Il revient sur l'intervention de M. Honsberger et précise à nouveau que ce droit du Canton existe déjà aujourd'hui et indépendamment du PDRZA. Mais dans ce cas de figure la commune serait consultée, il y aurait une mise à l'enquête et les citoyens pourraient faire opposition. M. Lecoultre rappelle que la commission avait demandé de retravailler le PDRZA en particulier au sujet de 2 parcelles où il est prévu de permettre d'ajouter 796 et 900 emplois mais le fond n'était pas remis en cause car il est sain de

maitriser notre développement foncier. Il ajoute que lors des derniers votes du Conseil sur des plans d'affectation (CHH, Jaeger&Lecoultre et Audemars Piguet) il n'y a pas eu de remarques du Conseil car il est très compliqué de tout comprendre dans les règlements de ces dossiers.

M. Pierre-Olivier Capt doute que les chambres fédérales s'autovotent des référendums spontanés. Il est d'avis que faire cela est se dédouaner de notre responsabilité de membres du législatif. Il revient sur le fait qu'en cas de refus du PDRZA cela entraînerait des conséquences aussi pour les 2 autres communes. M. Capt a l'impression que le Conseil vote souvent des dépenses pour des prestations culturelles, sportives, scolaires ou autres mais qu'il ne voudrait pas les désavantages du développement et de l'activité économique. La population a la possibilité de déclencher un référendum si elle le souhaite mais ce n'est pas à son avis le rôle du Conseil de le provoquer.

M. Pascal Conza demande quel serait le coût d'une votation populaire ainsi que le délai et les conséquences. Mme Carole Dubois Municipale confirme qu'il n'y aurait que la population du Chenit qui voterait mais qu'en cas de refus cela bloquerait le PDRZA pour toute la Vallée. Une votation aurait lieu en septembre, en même temps que les votations fédérales.

M. Raymond Lavanchy demande si le calendrier aurait pu influencer les votes des 2 autres conseils dans le cas où leurs votes auraient eu lieu après le vote de notre Conseil. M. le Syndic confirme qu'il n'a pas été organisé de simultanéité entre les 3 conseils. Il ajoute que les enjeux pour les 2 autres communes sont très différents et qu'elles ont besoin de préserver la possibilité d'accueillir des entreprises.

M. Bertrand Meylan informe qu'une votation populaire organisée que pour cet objet coûterait entre 10'000.- et 15'000.- CHF.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet la question suivante au vote :

Les conseillères et conseillers acceptent que la conclusion du PDRZA , préavis 10/2024, acceptée par le Conseil communal en date du 24 juin 2024 soit soumise au vote populaire, suite au référendum spontané déposé le 17 mars 2025

Oui 26

Non 15

Abstentions 4

8. Fusion : information sur l'avancement des travaux

M. le Syndic présente l'avancement et l'organisation des travaux à l'aide d'un PowerPoint qui est disponible sur le site internet de la commune dans l'ordre du jour de la séance de ce jour et en annexe de ce PV.

Mme Paulette Reymond évoque des fonds de réserve pour la commune du Chenit pour un total d'environ 21 millions CHF, elle demande que le Conseil soit informé de quelle manière ils passeront à la nouvelle commune et que dans le cas où certains fonds seraient obsolètes, qu'une ristourne soit faite à la population actuelle du Chenit. M. le Syndic répond que le groupe de travail « Finances » travaille entre autres sur ce sujet mais que si ristourne il y aura ce sera à nous tous, c'est-à-dire la nouvelle commune.

M. Pierre-Olivier Capt, Président de la commission des finances, explique que les fonds de réserve ne sont pas constitués de capital réel. Il y a quasiment l'équilibre entre les dettes et les fonds de réserve de la commune donc il est certain qu'il n'y aura pas de ristourne.

M. Raymond Lavanchy fait référence à l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes qui prévoit limiter le nombre de municipaux à 7 alors que la Convention prévoit 9 membres pour la première législature. M. le Syndic affirme que cet avant-projet retient toute l'attention de la Municipalité qui doit d'ailleurs se prononcer sur plusieurs points. Concernant le point soulevé par M. Lavanchy la question a été posée au directeur de la DGAIC qui a affirmé qu'il y a toujours des exceptions pour la Vallée de Joux.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Fabia Meylan, qui sera absente à la séance de présentation du 9 avril sur le projet de campus, demande quel sera l'affectation future des 6 collèges qui ne seront plus utilisés pour des classes et comment le projet de campus sera-t-il financé. Mme Isabelle Piguët, Municipale, répond que la présentation informera que dans la première phase du projet le collège de l'Orient sera désaffecté et qu'il est prévu de vendre la parcelle. Les autres collèges seront encore utilisés dans un premier temps et il n'a pas été décidé ce qu'il en adviendrait.

Concernant le financement, M. Bertrand Meylan, Municipal, demande que la Municipalité puisse finaliser son préavis et les commissions l'étudiera.

M. Pascal Conza revient sur les nuisances sonores dues aux hordes de motards au départ du Col du Marchairuz. Il y a dépassement des normes bruit et la loi sur les gaz d'échappement n'est pas respectée non plus. Il a sous les yeux plusieurs courriers d'habitants qui se plaignaient déjà du trafic au Brassus en 2012. M. Conza déplore qu'il n'y ait pas de passage piétons pour traverser le bas de la rue du Marchairuz. Il demande à la Municipalité d'agir rapidement pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidents de cette zone, peut-être en mettant en place un tronçon 30 km/h ou 50 km/h ou des feux de circulation alternée et des contrôles policiers plus souvent. Il relate également qu'il y a régulièrement des bouchons sur la route de France aux heures de pointe et que les habitants n'arrivent à sortir de chez eux qu'avec peine. Mme Paulette Reymond se fait le relais de la demande d'une famille domiciliée à la Route de France pour qu'un passage piétons soit mis en place.

M. Michel Vullioud, Municipal, explique que pour avoir le droit de mettre en place un passage piétons il faut un certain nombre de passages de voitures mais aussi un certain nombre de passages de piétons, ce qui n'est pas le cas à la Route de France. La DGMR vient justement de refuser une demande de la Municipalité pour une demande similaire. Les citoyens peuvent cependant faire leur demande au service communal des Infrastructures qui transmettra à la DGMR. Concernant le bruit il répond que ce n'est pas du ressort de la commune puisqu'il s'agit d'une route cantonale. M. Conza souhaite que la commune agisse sur le tronçon qui lui appartient au départ du Col.

M. Daniel Kaempf s'enquiert de l'avancement du dossier du PACOM. Et que se passera-t-il à ce sujet dans le cadre de la fusion ?

Mme Carole Dubois, Municipale, rappelle qu'un nouveau mandataire avait été mandaté pour réconcilier les méthodologies ente le Canton et l'ancien mandataire. Le dossier sera envoyé sous peu pour un nouvel examen préalable et l'objectif est une mise à l'enquête cet automne. Concernant la 2^{ème} question : les communes actuelles seront soumises à leur PACOM jusqu'à la prochaine révision qui devrait intervenir à l'horizon 2040.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie l'assemblée pour le déroulement de cette séance et les débats.

La séance est levée à 21h53.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Ad 'hoc –Préavis 01.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 01.2025
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 02.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 02.2025
- Présentation PDRZA
- Présentation Fusion